



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ARO Habitat Bretagne et EDF s'engagent à réduire la facture énergétique en valorisant les Certificats d'Economie d'Energie

16 décembre 2009

Signature d'une convention régionale - Une première en France

Les Certificats d'Economie d'Energie : un moyen de financer des travaux d'économie d'énergie

Le 16 décembre 2009, c'est une première en France, l'ARO Habitat Bretagne et EDF ont signé une convention de partenariat, permettant aux organismes d'habitat social, membres de l'ARO d'obtenir un accompagnement et un meilleur financement pour leurs travaux éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie.

Cette convention repose sur un dispositif de mutualisation des Certificats au niveau régional et une solidarité inter-organismes.

Avec un parc régional de 150 000 logements sociaux à entretenir et 4400 logements financés en 2008, le secteur HLM constitue un effet de levier considérable pour toute politique d'environnement.

Les organismes d'habitat social, dans un souci constant d'amélioration du confort, de la qualité de service et de la maîtrise des charges, ont souvent devancé les objectifs du Grenelle (un parc récent et 30 ans de réhabilitations permettent de maintenir un parc en bon état, à loyer modéré et performant : seulement 18% du parc classé EFG).

L'ARO Habitat Bretagne en tant qu'organisation professionnelle, et EDF acteur énergétique majeur, accompagnent les organismes d'habitat social dans leurs actions en faveur de la maîtrise des charges énergétiques pour les locataires et les accédants à la propriété, et participent ainsi activement à la réduction des tonnes de CO2 émises dans l'atmosphère.

Le saviez-vous ?

Les certificats d'économie d'énergie (CEE) sont la mesure phare de la loi d'orientation sur l'énergie de juillet 2005 (loi POPE) qui vise, par un ensemble de dispositions réglementaires et incitatives, à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Complémentaires à d'autres dispositifs tels que les crédits d'impôts, la TVA à 5,5%..., le produit de la vente des Certificats d'Economies d'Energie permet aux maîtres d'ouvrages des secteurs résidentiel, tertiaire et industriel de récupérer une partie de l'investissement des travaux auprès des fournisseurs d'énergie.

En construction neuve ou en réhabilitation, le dispositif permet d'améliorer le financement d'une partie des travaux (isolation, remplacement des menuiseries...) et la pose d'équipements performants (pompe à chaleur, chaudière à condensation, VMC...) et de réduire ainsi, les charges des locataires et des accédants à la propriété.

L'ARO Habitat Bretagne est l'organisation professionnelle qui représente les 37 organismes d'Hlm bretons ainsi que leurs 4 associations départementales (ADO).

Elle remplit trois missions :

- Un rôle de représentation régionale auprès des pouvoirs publics (collectivités locales, État), des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique,
- Une mission de réflexion et d'étude et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat,
- Une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes d'Hlm adhérents afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles.

Les organismes d'Hlm bretons logent plus de 150.000 ménages et près de 16.000 personnes en structures d'hébergement (foyers de jeunes travailleurs, de personnes âgées, handicapés). En 2008 ils ont mis en chantier près de 3500 logements locatifs sociaux et réhabilité près de 2500 logements et sont investis dans 14 sites en rénovation urbaine où ils investissent directement plus de 300 millions d'euros. Par ailleurs, plus de 800 logements en accession sociale ont été construits en 2008

EDF, acteur énergétique majeur, est engagé depuis de nombreuses années, auprès de ses clients, dans des démarches qui visent à prendre en compte l'ensemble des dimensions du Développement Durable. Cette volonté est réaffirmée aujourd'hui par l'Entreprise qui se positionne clairement comme un acteur essentiel de l'efficacité énergétique.

Le partenariat entre EDF et les organismes de logement social avait déjà permis d'accompagner la rénovation thermique de plus de 130 000 logements chauffés à l'électricité en France. Désormais les accompagnements techniques et financiers d'EDF s'intègrent dans le dispositif des certificats d'énergie, afin d'accélérer la réduction des charges énergétiques des locataires ou accédants au parc de logements sociaux, quelque soit l'énergie utilisée.

Ainsi qu'il s'agisse d'isolation du bâti, d'installation de matériel performant (pompe à chaleur, système de gestion des consommations, groupe de ventilation...) ou de construction de logements neufs aux nouvelles normes, ces actions visent deux objectifs : des économies pour les locataires et la réduction de l'impact des consommateurs sur la planète.